



DIRECTION DE L'ACTION RÉGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE
SOUS-DIRECTION DE LA MÉTROLOGIE
20, AVENUE DE SEGUR
F-75353 PARIS 07 SP

Certificat d'examen de type
n° 01.00.251.001.1 du 21 juin 2001

Cinémomètre MULTANOVA modèle 6F2
couplé à un dispositif photographique ROBOT modèle Multiscript MS-1

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure et de l'arrêté du 7 janvier 1991 modifié par l'arrêté du 14 avril 1995 relatif à la construction, au contrôle et aux modalités techniques d'utilisation des cinémomètres de contrôle routier.

FABRICANT :

Société MULTANOVA A.G., CH, 8612, Uster 2, Suisse.

DEMANDEUR :

MERCURA, Z.A. les Gailletrous, rue Louis Pasteur, 41260 La Chaussée-Saint-Victor (France).

OBJET :

Le présent certificat complète la décision n° 93.00.251.001.1⁽¹⁾ du 16 mars 1993, transférée au profit de la société MERCURA par la décision n° 99.00.251.002.1 du 15 juillet 1999.

CARACTERISTIQUES :

Les caractéristiques du cinémomètre MULTANOVA modèle 6F2 faisant l'objet de la présente décision diffèrent de celles des décisions susvisées par la possibilité de remplacer le dispositif photographique JACKNAU FT2 par le dispositif photographique ROBOT modèle MULTISCRIPTE MS-1. Les informations inscrites sur les clichés issus des deux modèles de dispositifs photographiques sont identiques.

Les autres caractéristiques, les scellements, les conditions d'installation, d'utilisation et les conditions particulières de vérification ne sont pas modifiées. En particulier, ce cinémomètre ne peut être utilisé que sur trépied placé sur le bord ou au dessus de la route, dans un véhicule spécialement aménagé stationné parallèlement à l'axe de la route, ou dans une cabine installée à poste fixe sur le bord de la route.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Les inscriptions réglementaires sont inchangées, notamment le numéro de décision d'approbation figurant sur la plaque d'identification des instruments, à savoir :

- n° 93.00.251.001.1.

Le numéro et la date de la présente décision seront reportés sur le carnet métrologique des instruments équipés du dispositif photographique ROBOT modèle Multiscript MS-1.

VALIDITE :

La présente décision est valable jusqu'au 28 septembre 2003.

DEPOT DE MODELE :

Les plans et schémas sont déposés à la sous direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement Région Centre sous la référence DA 07-090 et chez le fabricant.

ANNEXE :

- photographie du dispositif ROBOT MULTISCRIPTE MS-1

Pour le secrétaire d'Etat à l'industrie et par délégation,
par empêchement du directeur de l'action régionale
et de la petite et moyenne industrie
l'ingénieur en chef des mines

E. TROMBONE

(1) Revue de Métrologie, mars 1993 page 406.

Annexe au certificat n° 01.00.251.001.1

Dispositif photographique ROBOT modèle MULTISRIPT MS-1

